

La protection des droits civils et politiques

10. La Commission internationale de juristes a tenu à Nairobi une conférence sur la Charte africaine des droits de la personne et des peuples. Financée par le CRDI, cette conférence visait à faire participer des personnalités africaines influentes à une campagne en faveur de la ratification de la Charte par les États africains. Par ailleurs, le CRDI a financé la tenue, également en Afrique, de la rencontre inaugurale de la Conference of African International Lawyers, qui avait entre autres pour objet les droits de la personne et le droit humanitaire.

11. En Amérique latine, le CRDI a financé un projet de recherche de la Commission andine de juristes ayant pour objet le traitement judiciaire des cas mettant en jeu le droit d'association, le droit à la liberté de la parole et le droit à l'habeas corpus. L'étude portait notamment sur l'attitude des juges chiliens et péruviens face à ces questions. Toujours en Amérique latine, l'ACDI a financé les Peace Brigades International (Guatemala) par l'intermédiaire du Secours quaker canadien. Les Brigades ont pour but d'augmenter le nombre de groupes et de particuliers qui sont en mesure d'exercer leurs droits, et de réduire le nombre d'assassinats pour des motifs politiques. Pour ce faire, ses membres accompagnent partout des personnes et leurs familles qui sont vraisemblablement "marquées" par les escadrons de la mort. Les Brigades mettent également à la disposition des intéressés des lieux de rencontre sécuritaires et fournissent à la communauté internationale des renseignements sur les questions de droits de la personne.

12. En Asie, le CRDI contribue à la réalisation d'un projet de la Coalition asiatique des organisations des droits de l'homme, qui consiste à examiner le respect du droit d'association dans différents pays du continent, en droit et en pratique. Le projet traite également de la mesure dans laquelle les organisations d'inspiration populaire peuvent s'acquitter de leur mandat dans l'état actuel du droit.

13. Au Moyen-Orient, le CRDI finance une conférence intitulée Law in the Service of Man, parrainée en Cisjordanie par la Commission internationale de juristes et portant sur l'application en Cisjordanie du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme.

Les victimes

14. L'ACDI a accordé un appui financier à l'Église Unie du Canada pour que celle-ci puisse prêter main-forte à la Dependants Conference of the South African Council of Churches. L'organisme en question soutient financièrement plus d'un millier de familles de prisonniers politiques en subvenant à leurs besoins en matière de santé, d'éducation et de logement, et en assumant les frais de leurs visites aux prisonniers. Une assistance est également offerte en vue de la réhabilitation de prisonniers, de détenus, ainsi que de personnes expulsées ou interdites de séjour. Les frais juridiques sont acquittés et des prêts sont accordés pour la mise sur pied de petites entreprises.